



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 30.01.2023

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,
PROCURATIONS : Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**SEANCE N° 2
DELIBERATION N° 12
DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un correspondant Défense en charge des questions défense ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE DÉSIGNER** comme correspondant Défense :
 - o Rolande COBO 12 rue de derrière la muraille 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :

*Adresse de réception en préfecture
012-211202312-20230203-20230302_12-DE
Reçu le 09/02/2023*